

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

NEXTSTAGE AM

Rapport au 31 décembre 2025

1. Objectifs

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM auprès des sociétés financées pour le compte de ses investisseurs.

2. Rappel des références réglementaires

Les conditions d'exercice de ces droits de vote ont été fixées aux articles L.533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier (le « **CMF** »).

En applications des dispositions de la Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (Directive dite « droit des actionnaires » transposée par le Décret 2019/1235 du 27 novembre 2019), et conformément à l'article R.533-16 du CMF, NextStage AM met à la disposition du public sur son site internet un compte rendu annuel de la mise en œuvre de sa politique de vote et d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 qui comprend notamment :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ; et
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Conformément au II de l'article R.533-16 du CMF, une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans le rapport annuel si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

3. Description de la politique de vote et d'engagement actionnarial

La politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM présente l'organisation dont la finalité est de :

- Rendre compte des conditions dans lesquelles NextStage AM intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement ; et

- Décrire quand et comment sont exercés les éventuels droits de vote détenus dans les véhicules gérés afin que ces droits bénéficient exclusivement au véhicule géré concerné et à ses investisseurs.

Les droits attachés aux titres de sociétés financées par les véhicules gérés ont été exercés conformément à la politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM disponible sur le site internet de la société (www.nextstage-am.com).

4. Exercice des droits de vote – exercice 2025

NextStage AM exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les participations (les « **Participations** ») détenues par les véhicules gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- Assurer le suivi des opérations des Participations ;
- Garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du véhicule géré en question ;
- Prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

Conformément à sa politique de vote et d'engagement actionnarial, NextStage AM a déterminé un seuil minimum de détention de titres en dessous duquel elle considère qu'elle ne bénéficie pas d'une Participation effective et influente dans la vie de la Participation en exerçant ses droits de vote. Ce seuil de détention est fixé en pourcentage du nombre de droits de vote en circulation et s'élève à 1%.

4.1 Périmètre de vote aux assemblées générales

Le nombre de Participations cotées dans lesquelles NextStage AM détient plus de 1% des droits de vote en circulation s'élève à 19 au 31 décembre 2025.

Sur ces 19 Participations, le nombre total d'assemblées générales ayant eu lieu au cours de l'année 2025 est de 31.

4.2 Mode d'exercice des droits de vote – Recours à des conseillers en vote

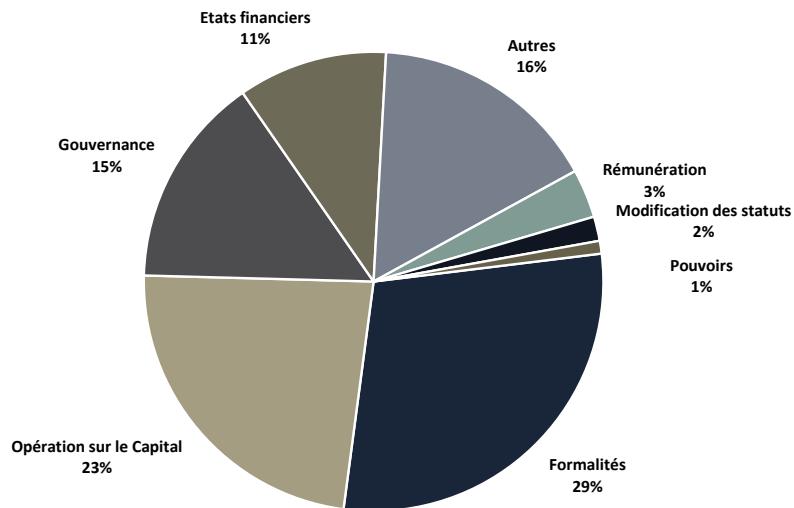
NextStage AM a exercé ses droits de vote pour 24 assemblées générales sur 31 ayant eu lieu dont :

- 24 votes par correspondance en conformité avec la politique d'exercice des droits de vote de NextStage AM ;
- 7 votes non réalisés en raison de la cession d'une Participation.

A ce jour, NextStage AM ne fait pas appel à des conseillers de vote mais prend part au vote dans les assemblées générales des Participations des véhicules gérés.

4.3 4.3. Classification des résolutions proposées

Au global, ce sont 1226 résolutions qui ont été proposées sur le périmètre des Participations de NextStage AM. La répartition de ces résolutions est la suivante :



4.4 Non-respect de la politique de vote

NextStage AM n'a pas été confrontée à une situation l'obligeant à ne pas respecter sa politique de vote et d'engagement actionnarial.

4.5 Situations de conflit d'intérêts

NextStage AM n'a pas été confrontée à une situation de conflit d'intérêts.

5 Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières des entreprises, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Conformément à sa stratégie d'investissement, NextStage AM investit dans des sociétés entrepreneuriales de croissance à moyen et long terme au travers de ses fonds gérés. Elle met au service des PME et ETI qu'elle accompagne son expertise autour de 5 axes d'accompagnement : la croissance externe, l'internationalisation, le renforcement des équipes et l'optimisation financière. Le suivi des Participations couvre la stratégie générale des Participations en portefeuille (analyse financière, gouvernance, structure de capital).

En tant que signataire, depuis 2012, des Principes pour l’Investissement Responsable (« **PRI** ») de l’ONU, la Société intègre également les questions Environnementales, Sociétales et de Gouvernance (« **ESG** ») dans les processus d’analyse et de décision en matière d’investissements ainsi que dans ses politiques et pratiques d’actionnaire responsable, toutefois, elle n’en fait pas, concernant les fonds concernés par l’instruction AMF n°2020-03, un élément (central ou réduit) de communication.

Certaines Participations sont invitées annuellement à répondre à un questionnaire géré par Gaïa Rating (EthiFinance) qui couvrent 141 critères ESG. Ces Participations sont les sociétés du portefeuille que Gaïa Rating aura décidé d’inclure dans son reporting annuel. Cet exercice permet à NextStage de faire des points d’étape et d’accompagner les Participations.

6 Annexe 1 – Votes contres lors des assemblées générales

7 Annexe 2 – Tableau des assemblées générales de l'année 2025

Étiquettes de lignes
74SOFTWARE
20-May-2025
AGRIPOWER FRANCE SASU
15-Sep-2025
ALTHEORA SA
10-Jun-2025
ATEME SA
11-Jun-2025
AVENTADOR
23-Sep-2025
BLUELINEA
25-Jun-2025
BOA CONCEPT
26-Jun-2025
COGRA 48
17-Oct-2025
ELES SEMICONDUCTOR EQUIPMENT S.P.A.
08-Sep-2025
30-Apr-2025
GENOWAY
27-Jun-2025
GROUPE TERA SA
26-Jun-2025
HUNYVERS
14-Feb-2025
INVIBES ADVERTISING N.V.
20-Jun-2025
23-May-2025
ISPD NETWORK
26-Jun-2025
KUMULUS VAPE SA
23-Jun-2025
LA SIA S.P.A.
24-Apr-2025
LEPERMISLIBRE
27-May-2025
MARE ENGINEERING GROUP S.P.A
07-Nov-2025
NAM.R
24-Dec-2025
ODYSSEE TECHNOLOGIES
26-Jun-2025
PROLOGUE SA
24-Jun-2025
QWAMPLIFY SA
11-Jun-2025
ROCTOOL SA
19-Sep-2025
30-Jun-2025
S.M.A.I.O
17-Jun-2025
UPERGY SA
05-Jun-2025
UV GERMIS SA
27-Jun-2025
VOGO
06-Jun-2025
WALLIX GROUP SA
05-Jun-2025